

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 27 juin 2023

Mis en ligne :
vendredi 7 juillet

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle donne pouvoir à MAHEO Aude, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Vincent donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Absents : SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 juin 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 4

Délibération n° 2023-65. Finances : Décision modificative n°2 ville

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2023-26 relative au vote du Budget primitif de la ville en date du 21/3/2023,
VU la délibération n°2023-51 relative à la décision modificative n°1,
VU l'avis de la commission Ressources en date du 27 juin 2023,

CONSIDERANT que des régularisations doivent être apportées en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'UNANIMITE,
 les modifications suivantes au budget primitif 2023 :

Chap	Article	F		BP 2023	DM 2	BP 2023 + DM 2
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					- 10 347,00	
202	2158	823	Tondeuse Débroussailleuse	0,00	1 200,00	1 200,00
208	2188	40	Barnum	3 213,00	4 000,00	7 213,00
020	020	01	Dépenses imprévues	45 000,00	-4 000,00	41 000,00
23	2313	01	Dépenses d'investissement	835 972,35	-11 547,00	824 425,35
RECETTES					- 10 347,00	
021	021	01	Virement du fonctionnement	856 198,00	-10 347,00	845 851,00

Chap	Article		SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 18 844,00	
65	6574	213	Subvention versée à l'OGEC	220 000,00	29 191,00	249 191,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	856 198,00	-10 347,00	845 851,00
RECETTES					+ 18 844,00	
74	7411	01	Dotation forfaitaire	820 861,00	-947,00	819 914,00
74	74121	01	Dotation de solidarité rurale	134 090,00	20 228,00	154 318,00
74	74127	01	Dotation nationale de péréquation	130 924,00	-437,00	130 487,00

**Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Gaël LEFEUVRE**

